



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2008

**PRESIDENT** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET) M. Jacques BELLIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de Mme Dominique CONORT), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Guy-François PARMENTIER, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET) ; M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT.

**Absents excusés :**

M. Claude VUILLIET, pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE  
M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER  
M. Olivier LEBRUN représenté par M. Jean GUILBERT  
M. Georges DUTRUC-ROSSET représenté par M. Guy-François PARMENTIER  
Mme Dominique CONORT, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 juin 2008

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

**N° de l'ordre du jour :**

**2008.07.01 : Avenant n°2 au contrat « Barème D » avec Eco-Emballages.**

□ **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Par délibération du 13 décembre 2005, Versailles Grand Parc a signé un « contrat programme de durée (CPD) » avec Eco-Emballages. Ce contrat appelé « barème D » a pour objet de définir les modalités de soutien financier versé par Eco-Emballages à Versailles Grand Parc pour la valorisation des déchets recyclables entre 2005 et 2011.

Le cahier des charges d'agrément d'Eco-Emballages a été modifié par avenant n°1 en octobre 2007 et avait pour objet de modifier les conditions de reprise des matériaux triés et de soutien financier aux animateurs de collecte.

Un second avenant est nécessaire car de nouvelles modifications nous sont soumises.

Ces modifications concernent :

- les délais de réalisation des études d'optimisation de gestion des déchets portés de 3 ans à 4 ans ;

- la simplification de la passation des avenants limités dorénavant aux modifications ayant des incidences financières.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°2 au contrat programme de durée barème D conclu avec Eco-Emballages;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant.*

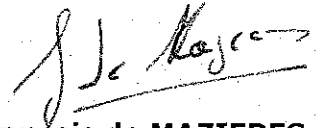
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

